	Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara	Organisme émetteur Département pour Gestion de la qualité
	CODE SAMVBT – PG 001-R06	CODE DES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT USVT

APPROUVÉ
à la réunion du Sénat de
15.09.2014

RECTEUR,
Univ. Prof. Dr. Pirsan Paul

Le code des droits et obligations de l'étudiant de l'Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara

Art. 1 Ce code comprend le droits et obligations des étudiants inscrit dans le plus haut éducation institution Université de Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara , ci - après référé comme USVT.

Art. 2 Le Sénat universitaire adopte le Code universitaire des droits des étudiants et Obligations , au proposition du étudiants , en conformité avec le dispositions de la loi n° 1/2011 sur l'éducation nationale , avec subséquent amendements et ajouts .


Art. 3 (1) La qualité d'étudiant, respectivement d'étudiant-doctorant est acquis par admission au baccalauréat , à la maîtrise et doctorat université programme d'études selon à l'art. 142 par. (7) et l'art. 199 par. (2) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts .

(2) Les droits et les obligations du doctorant sont prévues par le gouvernement Décision non . 681/2011 concernant le approbation du Code de l'université doctorale études et le règlements des écoles doctorales .

(3) Le contrat d'études conclu entre l' étudiant et le université suivant admission à une université le programme d'études ne peut pas être modifié pendant l' année académique .

Art. 4 (1) Étudiants peut s'associer dans des structures ou organisations étudiantes selon à le dispositions de l'art. 203 par. (1) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts .

(2) Légalement organisations étudiantes établies avoir le droite à accéder université locaux en ordre à organiser projets pour étudiants , en dehors des cours heures et autre prédéterminé activités .

	Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara	Organisme émetteur Département pour Gestion de la qualité
CODE SAMVBT – PG 001-R06	CODE DES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT USVT	Édition 1 / Révision 1

(3) L'USVT coopère avec les légalement organisations étudiantes constituées et consulte avec eux pour les aspects concernant le développement de niveaux supérieurs éducation.

Art. 5 organisations étudiantes légalement établi au USVT prépare un rapport annuel sur la conformité avec les dispositions de ce code dans USVT . Le rapport est rendu public avant la rentrée de chaque année universitaire sur le site Internet de l'université . Dans le cas de trouver carences , les université représentants avoir l'obligation à rencontrer avec les représentants étudiants du _ légalement constitué des organisations étudiantes de la USVT afin à résoudre eux . Dans le cas où des carences sont constatées , les méthodes de résolution ces carences volonté être rendu public par USVT

Art. 6 (1) Étudiants avantages depuis droits et obligations basé sur les principes indiqués à l'art. 118 de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquents amendements et ajouts.

(2) L'activité des étudiants dans la université communauté est réglementé par les principes indiqués à l'art. 202 par. (1) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquents amendements et ajouts .

Art. 7 L'État garantit pour tous les étudiants dans le national éducation système , une éducation équitable en termes d' admission , d'achèvement et d'achèvement des études.


Art. 8 Pour les étudiants depuis socio-économique défavorisés ou socialement marginalisés arrières-plans , gratuits éducatif et professionnel conseils et conseils services , tutorat services , ainsi que les suivis de l'éducation chemins dans l'ordre à assurer leur intégration académique, sociale et culturelle est assurée dans la communauté , ces étant un critère d'évaluation la qualité du université .

Art. 9 Propagande politique , ainsi que toute forme d'individu ou de groupe discrimination, sont interdits dans plus haut éducation institutionnels .


Art. 10 Les droits des étudiants avec physique les handicaps dans l'exercice des activités académiques et sociales et culturelles sont ceux prévus à l'art. 118 par. (3) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquents amendements et ajouts .

Art . 11 Les avantages étudiants depuis les suivants droits :

a) à avantages d'une éducation de qualité ;

	Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara	Organisme émetteur Département pour Gestion de la qualité
CODE SAMVBT – PG 001-R06	CODE DES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT USVT	Édition 1 / Révision 1

- b) d' accès à interne et externe mobilité programmes , avec le reconnaissance , selon à le loi , de la crédits obtenu dans ce façon ;
- c) de transfert de un université à un autre , selon à le dispositions de la législation en vigueur et le charte universitaire ;
- d) à avantage depuis le protection des données personnelles;
- e) accéder à tous enseignement matériaux disponible gratuitement , dans le _ université bibliothèques ou sur le site Web de la faculté ;
- f) à être informé , dans le d'abord deux semaines après le début du _ semestre , environ le programme analytique , le structure et les objectifs du bien sûr , le compétences générés par lui, ainsi qu'à propos le méthodes d' évaluation et examen ;
- g) à avantage depuis renseignements au _ début du _ d'abord année d' études concernant : le droits et obligations de l' étudiant, le matières du programme scolaire, le prestations de service fourni par le l'université , le évaluation procédures , les montant des honoraires , la base matérielle du _ université et le faculté , informations à propos le les associations légalement constitué étudiants , modalités d' accès à Bourses d'études et autre moyens de financement , mobilités , ainsi que d' autres installations et subventions accordés ;
- h) à avantage à partir d'un tuteur d' année / section / groupe , selon les taille de ceux-ci structures , de parmi le le personnel enseignant , de le faculté dans laquelle ils mènent leur cours ;
- i) de participer à la évaluation de cours , séminaires , travaux pratiques les travaux , la performance du personnel enseignant et autre éducatif et /ou organisationnel aspects en rapport à le programme d'études suivi selon à le dispositions de l'art. 303 par. (2) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts . Les évaluations sont utilisées pour évaluer le représentations des cours respectifs , séminaires , stages , études _ programmes et personnel enseignant ;
- j) d' accès à règlements , jugements , décisions , procès - verbaux et autre documents de la institution où il études , sous les conditions de la législation en vigueur ;
- k) droit d'auteur et intellectuel propriété des droits pour les résultats obtenu à travers Recherche & Développement activités , création artistique et innovation , selon à le législation en vigueur et la Charte universitaire et n'importe lequel contrats entre le fêtes ;
- l) à avantage depuis gratuit académique, professionnel , psychologique et informations sociales et conseils services , liés à le éducatif activité , mise à disposition par le plus haut éducation institution , selon à la Charte universitaire ;
- m) pratiquer conformément _ avec le les objectifs du université programme d'études , ainsi que le droite à la base matérielle , le transport et repas fourni sous le loi ;
- n) à avantage depuis reconnaissance des pratiques exercées en unités avec lequel le université a conclu des accords de pratique , après évaluer le degré de réalisation des objectifs de pratique conformément avec le programme d'études ;


	Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara	Organisme émetteur Département pour Gestion de la qualité
CODE SAMVBT – PG 001-R06	CODE DES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT USVT	Édition 1 / Révision 1

- o) à interrompre et CV études selon à la Charte universitaire, propre règlements et le législation en vigueur ;
- p) à étudier dans le mère langue ou dans une langue internationale circulation si ce possibilité existe dans le plus haut éducation institution , au sein le limites de la lieux assigné pour cela type de programme d'études ;
- q) à avantage depuis un objectif et non discriminatoire évaluation de la compétences acquis après suivre un cours , respecter le programme et le droite à savoir l' échelle selon à ce que c'était évalué ;
- r) à avantage d' un examen par une méthode alternative quand souffrance d' une incapacité temporaire ou permanente , médicalement certifié , ce qui rend cela impossible à présent le connaissance appris dans le manière prédéterminé par le cours titulaire , donc que le méthode alternative indiquée fait pas limite le réalisation de la examen normes ;
- s) à défi le notes obtenu dans le écrit examens , selon à le l'université interne règlements ;
- t) à avantage d' un enseignement processus centré sur l' étudiant avec une vue au développement personnel , à l'intégration dans société et le développement de l'employabilité , maintien dans l'emploi et la mobilité sur le marché du travail ;
- u) à avantage depuis flexible apprentissage chemins selon à l'art. 123 par. (7) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts . Dans ce sens , à l'intérieur le programme d'études , un nombre minimum de cours optionnels et /ou facultatif cours volonté être fourni depuis tous le cours offert par le université .

Art. 12 (1) Les étudiants sont représentés au sein du comité consultatif et décisionnel. et structures exécutives dans le les universités selon à le dispositions de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts à la Charte universitaire.

(2) Les étudiants participent à l'université prise de décision basé sur le suivant droits :

- a) à choisir et être choisis dans les structures de gestion du université , selon à la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts ;
- b) à être représenté dans le Sénat universitaire et au sein du la faculté conseil dans une proportion d'au moins 25%, sous le conditions de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts à la Charte universitaire ;
- c) à être représenté dans le l'université constructions que gérer les services sociaux , y compris le commissions de logement , bourses allocation , thématique camp allocation ;
- d) de participer à la procédures concernant la mise en place du mode de nomination le recteur à travers représentants , ainsi que dans le processus de nomination lui indépendamment du _ mode de nomination , selon à l'art. 209 alinéa (2) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts ;

	Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara	Organisme émetteur Département pour Gestion de la qualité
CODE SAMVBT – PG 001-R06	CODE DES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT USVT	Édition 1 / Révision 1

e) à être informé et consulté par les représentants étudiants en relation à les décisions voté dans les structures de gestion du établissement dont _ ils en font partie.

(3) Plus élevé éducation établissements ne peut pas condition le statut d' étudiant représentatif selon aux performances académiques, à la participation aux cours , aux séminaires et laboratoires . Le personnel enseignant ne peut pas s'impliquer dans le les modalités de choix des représentants étudiants , quelle que soit la niveau de représentation . Les interventions sont sanctionnées selon à le dispositions de l'art. 312 de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts .

(4) Un étudiant ne peut pas être représentant étudiant dans plusieurs prise de décision structures à la fois (Conseil de Faculté , Sénat et Conseil d'Administration) ;

(5) Les représentants des étudiants au sein la faculté Conseils et dans les Sénaats universitaires sont élus par le vote direct , secret et universel du les étudiants au faculté , respectivement université niveau . Le nombre de représentants délégué par les organisations étudiantes de ces constructions est établi basé sur l'université autonomie .

(6) Le processus de nomination des membres étudiants dans tout autres structures consultatives, délibératives et exécutives que ceux fourni par la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts , est effectué sur le base de l'université autonomie et est établi par étudiants sur le base du _ Règlement sur le élection des représentants étudiants à l'USVT

Art. 13 (1) Étudiants avantage gratuitement pour :


a) baccalauréat , maîtrise et doctorat université études dans le limites de la disponible budgétisé lieux et le règlements de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts , dans le cas des citoyens roumains , des citoyens de la membre États de l' Union européenne, les États qui appartiennent à l' Espace économique européen et le Suisse Confédération , selon à l'art. 142 par. (4), ethnique Roumains partout selon à l'art. 205 par. (4), ainsi que dans le cas prévu à l'art. 205 par. (5) et (6) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011 ;

b) accès à musées , concerts , théâtre spectacles , opéra, cinéma, autres activités culturelles et des sports événements organisé sur le territoire de la Roumanie dans le cas de groupes ethniques Roumains depuis dehors le du pays frontières , selon à le dispositions de l'art. 205 par. (4) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts .

2) En cas de délivrance doubles d' études documents , plus haut éducation établissements peut charge frais établi sur le base de l'université autonomie .

(3) Étudiants avantage depuis le réductions de tarifs suivantes :

a) avec au moins 50% pour les transports locaux partagés , de surface et souterrains, ainsi que pour les voitures, les chemins de fer internes et le transport naval, selon à l'art. 205 par. (2) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts ;

	Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara	Organisme émetteur Département pour Gestion de la qualité
	CODE DES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT USVT	Édition 1 / Révision 1
CODE SAMVBT – PG 001-R06		

b) 75% pour l'accès à musées , concerts , théâtre spectacles , opéra, cinéma, autres activités culturelles et des sports événements organisé par les institutions publiques , selon à l'art. 205 par. (3) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts ;

(4) Les étudiants sont encouragés participer au bénévolat actions , pour lesquelles ils peut recevoir un certain nombre de crédits selon à l'art. 203 par. (9) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts .

Art. 14 étudiants peut avantage depuis le droits sociaux suivants :

a) assistance médicale gratuite selon à le dispositions de l'art. 205 par. (1) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts ;

b) l'hébergement , sauf dans le cas où ils étudient à leur lieu de résidence , sous le conditions de la loi ;

c) subventions pour le logement selon à l'art. 205 par. (15) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts ;

d) accès à université locaux à organiser des projets pour étudiants ou pour réaliser des projets internes activités , en dehors des cours heures et autre prédéterminé activités , conformément avec le dispositions de la Charte universitaire ;

e) signaler les abus et irrégularités et à demande le vérification et évaluation de ces rapports par spécialisé corps fourni par le la législation en vigueur , ainsi que les droite à le protection de ceux qui rapportent, selon à la loi no . 571/2004 concernant le protection du personnel des autorités publiques , des institutions publiques et autre unités qui signalent des violations de la loi ;

f) à avoir tous écrit demandes inscrit et signé ou envoyé à le l'université adresses e-mail officielles et à recevoir un écrit réponse , sous le conditions établi par loi et université règlements ;


g) à avantage à partir d' une période d'inscription d'au moins 5 jours ouvrables jours depuis le publication du _ annonce pour le compétitions organisé dans le université , y compris ceux pour les bourses , les camps , l'hébergement et mobilité .

Art. 15 (1) Étudiants avoir le droite à savoir le mécanismes par lequel le étude des frais sont établis ainsi que d'autres frais accusé par le université , conformément avec la Charte universitaire.

(2) Étudiants avoir le droite à être informé à propos le numéro , type et montant de chaque frais facturé par le universités .

Art. 16 (1) Étudiants peut avantage depuis le suivant types de bourses :

a) bourses pour stimuler l'apprentissage résultats , qui sont distribués selon à le interne règlements de la les universités et peut être divisé en bourses de performance et bourses d'excellence ;

	Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara	Organisme émetteur Département pour Gestion de la qualité
	CODE DES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT USVT	Édition 1 / Révision 1
CODE SAMVBT – PG 001-R06		

b) bourses sociales , pour le financier soutien des étudiants avec faible des revenus dont le montant minimum _ est proposé annuellement par le Conseil national de la Financement des études supérieures Éducation , référence à les frais réels des repas et hébergement ;

c) bourses depuis le l'université propre budget extrabudgétaire revenu et autre types de récompenses , selon à le critères établi par le législation en vigueur ;

d) bourses sur la base d'un contrat conclu avec des agents économiques ou avec d' autres personnes morales ou physiques du taper prévu à l'art. 205 par. (10) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts .

(2) Étudiants avec faible les revenus peut avantage depuis prêts à travers les prêts étudiants et Agence des bourses conformément avec l'art. 204 de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts .


Art. 17 (1) Étudiants qui vient de défavorisé arrière-plans ou ceux OMS avoir remarquable résultats dans leur professionnel , culturel ou sportif éducation et la formation, peuvent avantage depuis des endroits dans le thématique camps dans le limites du budget alloué à cet effet but .

(2) Dans ces camps , séances de formation professionnelle peut être organisé dans un contexte non formel pour lequel étudiants peut recevoir un certain nombre de crédits ECVET/ECTS , selon à la Charte universitaire.

(3) Thématique camps peut être organisé par le Ministère de l'Éducation à travers c'est corps , pendant le vacances , avec le consultation juridique _ établi fédérations nationales d'étudiants .

Art. 18 étudiants avoir le suivant obligations :

- a) à remplir tous le Tâches attribué à eux selon à le programme d'études et analytique programmes du _ sujets ;
- b) respecter la Charte universitaire, le règlement et les décisions du université ;
- c) de participer à la réunions des structures de gestion dans le plus haut éducation institutions élues _ des représentants du étudiants ;
- d) respecter les normes de qualité imposé par le universités ;
- e) respecter le _ droits d'auteur d' autres personnes et à reconnaître le paternité du _ information présenté dans le élaboré des travaux ;
- f) d il respecte le dispositions de la code éthique du université ;
- g) à développer et soutien évaluation articles au niveau de la discipline et diplôme original papiers;
- h) à notifier les autorités compétentes de tout irrégularités dans _ éducation processus et dans son en rapport activités ;

	Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara	Organisme émetteur Département pour Gestion de la qualité
CODE SAMVBT – PG 001-R06	CODE DES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT USVT	Édition 1 / Révision 1

- i) participer à des activités académiques sans être sous le influence de l'alcoolique boissons ou autres interdit substances ;
- j) pas à utiliser inapproprié langue et comportement pour le université environnement ;
- k) à utiliser correctement , selon à le établi destination , tout le installations et subventions reçu ;
- l) respecter la propreté , le silence et commande dans le université espace ;
- m) à préserver le intégrité et bien fonctionnement de la base matérielle mise à disposition à eux par plus haut éducation établissements ;
- n) à ours le paiement de tout dommage causé à la base matérielle mise à disposition à eux par le plus haut éducation établissement ;
- o) informer les autorités compétentes à propos le existence de tout situation que pourrait influence le lisse conduite d' études individuelles et générales activités ;
- p) à remplir le financier engagements imposé par le institution où il études , sous le conditions établi dans le contrat d'études .

Art. 19. Ce code était approuvé par le Sénat du USVT au réunion du 26.10.2012, et était modifié dans le réunion du sénat universitaire du 15.09.2014.